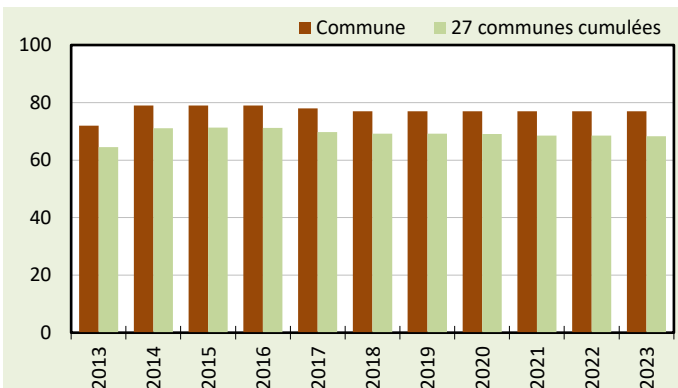


Coefficient d'impôt communal en points

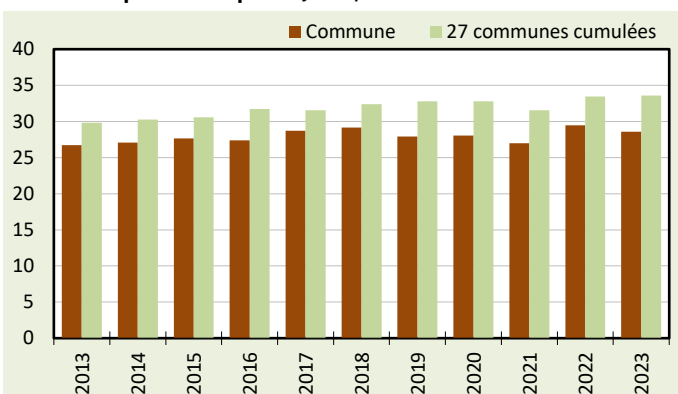


Le coefficient d'impôt est fixé par la commune par rapport à un barème unique arrêté par l'Etat. Il doit permettre à la commune d'équilibrer le compte de résultats à moyen terme.

L'augmentation du coefficient d'impôt intervenue entre les années 2013 et 2014 résulte principalement de la nouvelle répartition des impôts entre l'Etat et les communes (basculé d'impôt).

Une nouvelle bascule d'impôt a été opérée entre l'Etat et les communes en 2017, puis en 2018 (-1 point d'impôt pour l'ensemble des communes).

Valeur du point d'impôt en francs par habitant

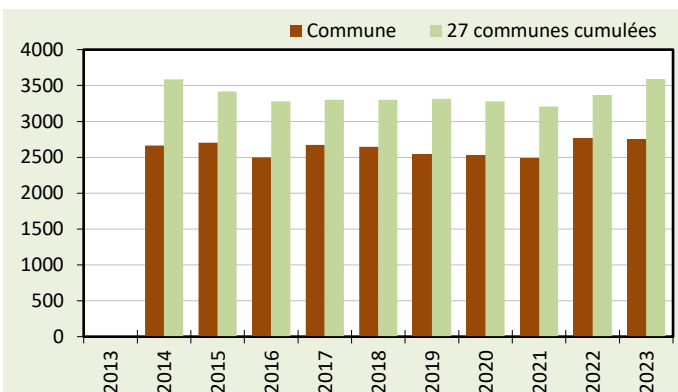


Le point d'impôt permet de mesurer la richesse des habitants d'une commune.

Ce dernier est égal au produit d'une année fiscale de l'impôt des personnes physiques divisé par le coefficient fiscal communal appliqué à l'année en question. Afin de permettre une comparaison intercommunale, le point d'impôt est ramené au nombre d'habitants.

Le volume total du produit de l'impôt d'une commune est tributaire de la structure démographique et sociale de sa population (commune rurale, commune urbaine ou péri urbaine, pourcentage de personnes célibataires, de familles monoparentales, etc.), le revenu moyen pouvant dès lors fortement varier d'une commune à l'autre.

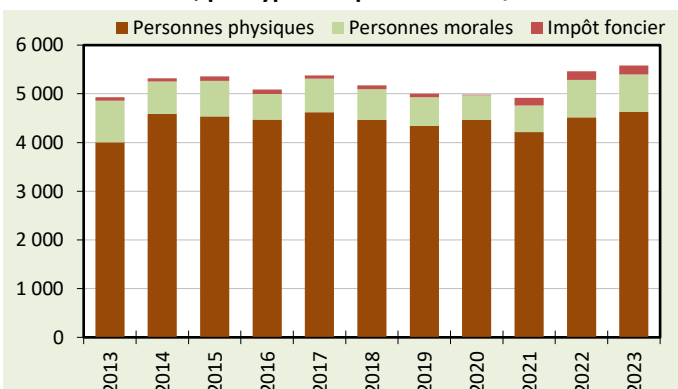
Indice des ressources fiscales harmonisées en francs par habitant



L'indice des ressources fiscales harmonisées par habitant s'obtient en additionnant le produit des impôts suivants prélevés par la commune - impôt des personnes morales, impôt des personnes physiques harmonisé, impôt à la source harmonisé, compensation financière perçue par la commune au titre de l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers - puis en divisant la somme de ces produits par la population de la commune.

Cet indice est utilisé depuis l'année 2014 dans le cadre du calcul de la péréquation intercommunale des ressources.

Rentrées fiscales, par type d'impôt en milliers de francs



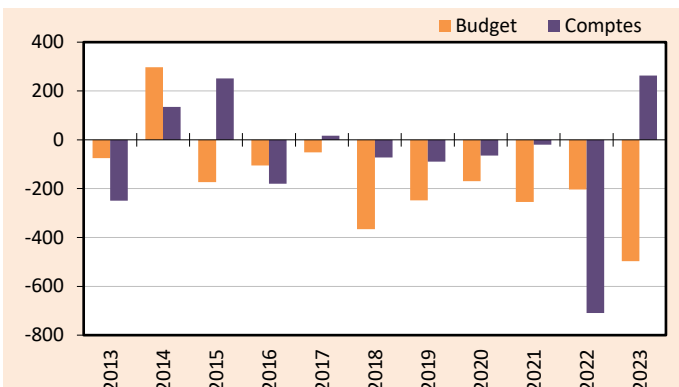
L'impôt des personnes physiques comprend:

- L'impôt sur le revenu
- L'impôt sur la fortune
- L'impôt à la source
- L'impôt des travailleurs frontaliers

L'impôt des personnes morales comprend:

- L'impôt sur le capital
- L'impôt sur le bénéfice
- Le fonds de répartition intercommunal (fonds IPM)

Budget et comptes du compte de résultats (résultat net) en milliers de francs

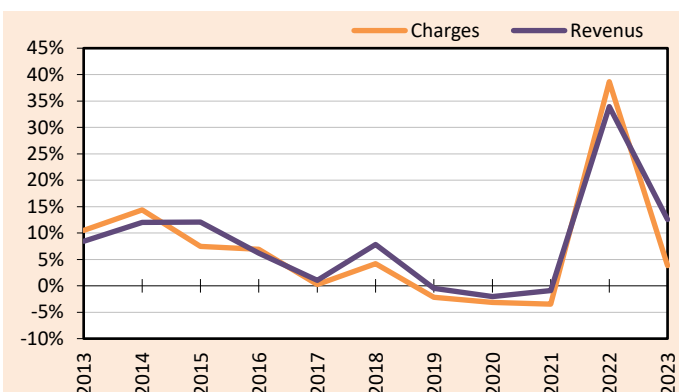


Le budget et le compte de résultats comprennent les charges et les revenus (hors investissements).

La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

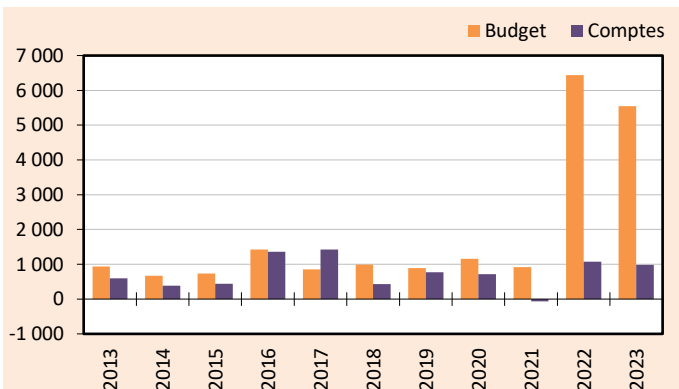
Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de résultats en pourcent



La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

Budget et comptes des investissements (résultat net) en milliers de francs

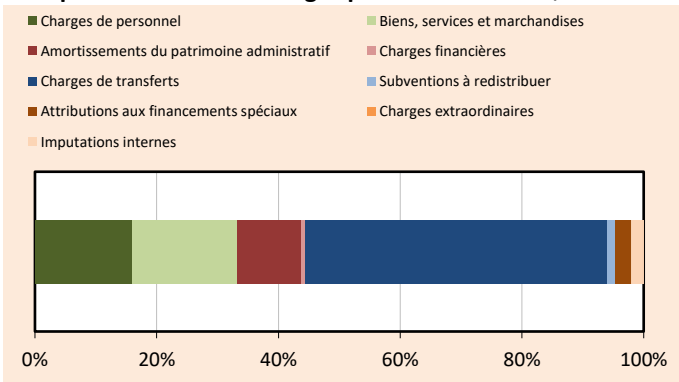


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de biens durables appartenant au patrimoine administratif.

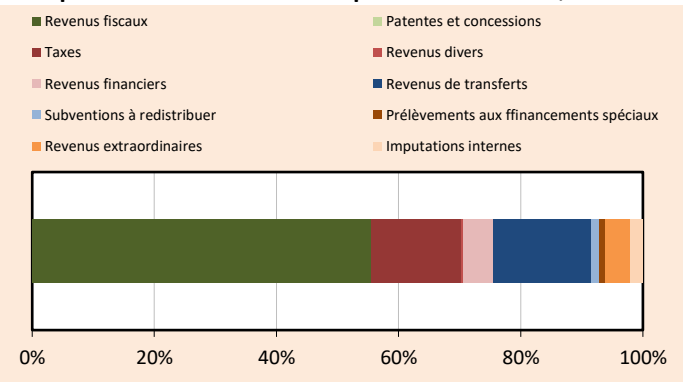
Ce tableau permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements.

Si le volume des investissements est nettement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine communal n'est alors plus renouvelée. La mauvaise situation financière de la commune et les mesures d'économies nécessaires péjorent les dépenses créatrices de valeur ajoutée.

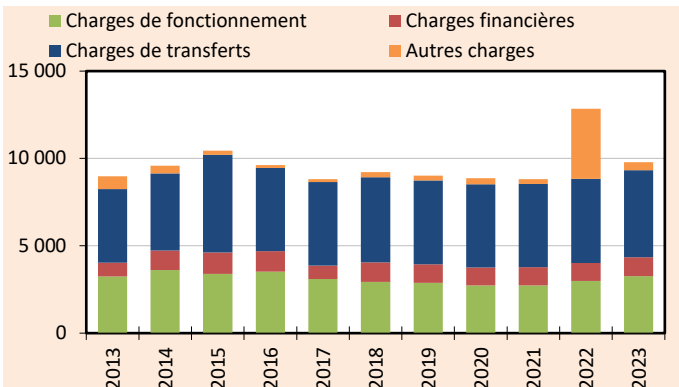
Compte de résultats - Charges par nature 2023 en pourcent



Compte de résultats - Revenus par nature 2023 en pourcent



Compte de résultats - Charges par nature en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les charges par nature sont regroupées en quatre catégories:

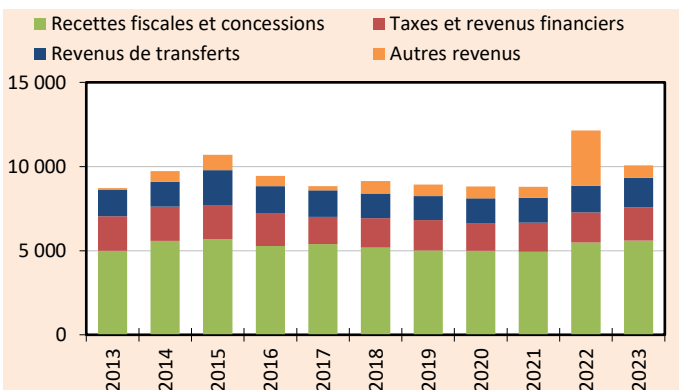
Charges de fonctionnement (charges de personnel + biens, services et marchandises)

Charges financières (amortissements du patrimoine administratif + charges financières)

Charges de transferts (charges de transferts + subventions à redistribuer)

Autres charges (attribution aux financements spéciaux + charges extraordinaires + imputations internes)

Compte de résultats - Revenus par nature en milliers de francs



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en quatre catégories:

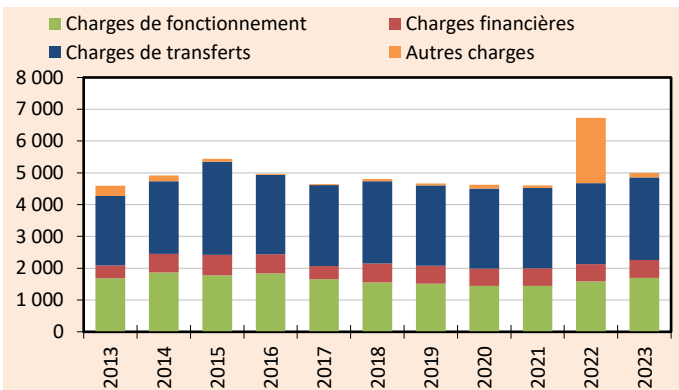
Recettes fiscales et concessions (revenus fiscaux + patentes et concessions)

Taxes et revenus financiers (taxes + revenus divers + revenus financiers)

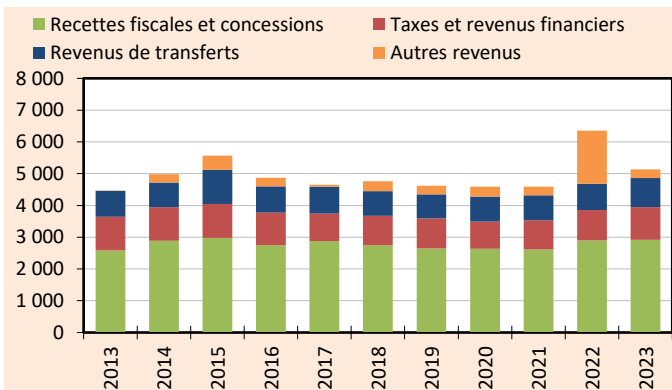
Revenus de transferts (revenus de transferts + subventions à redistribuer)

Autres revenus (prélèvements aux financements spéciaux + revenus extraordinaires + imputations internes)

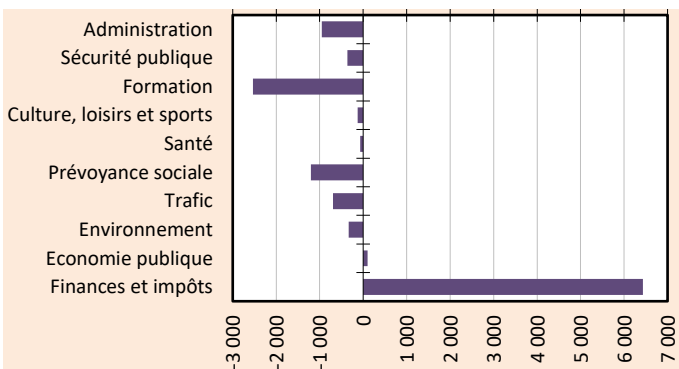
Charges par habitant (hors imputations internes) en francs



Revenus par habitant (hors imputations internes) en francs



Compte de résultats 2023 selon la classification fonctionnelle en milliers de francs

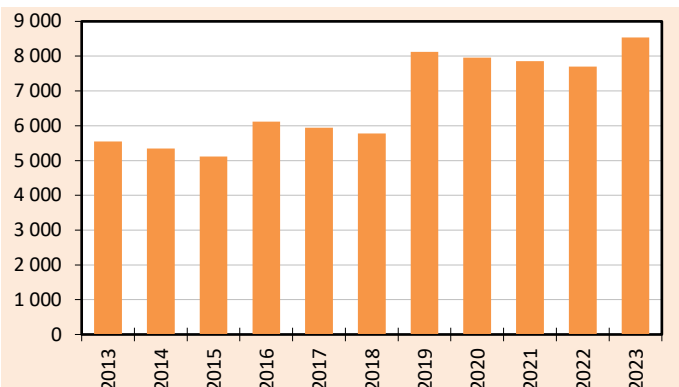


La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique.

En Suisse, les collectivités publiques communales et cantonales distinguent habituellement dix groupes de tâches.

Le résultat du compte de résultats modifie exclusivement la fortune nette ou le découvert, il n'y a pas d'autres affectations possibles du boni ou du déficit d'exercice.

Dettes au 31 décembre en milliers de francs

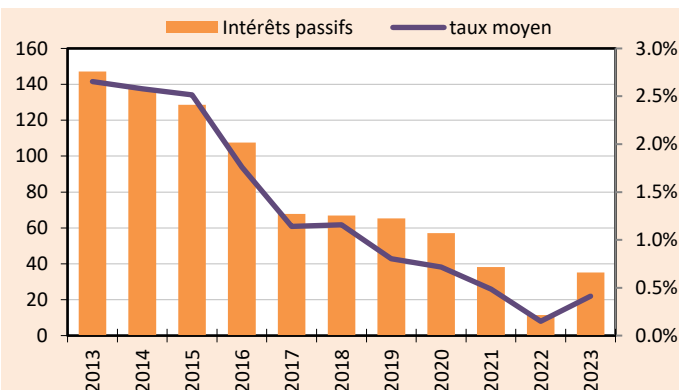


Cet indicateur mesure l'endettement de la collectivité publique, soit le poids des emprunts auprès des marchés financiers afin de compléter les ressources propres (impôts, taxes, etc.).

La dette prend en considération la dette à court et long terme au passif du bilan.

Un endettement trop important est une contrainte pour les générations futures qui devront assumer des charges d'intérêts passifs élevées.

Intérêts passifs en milliers de francs, taux d'intérêts moyen en pourcent



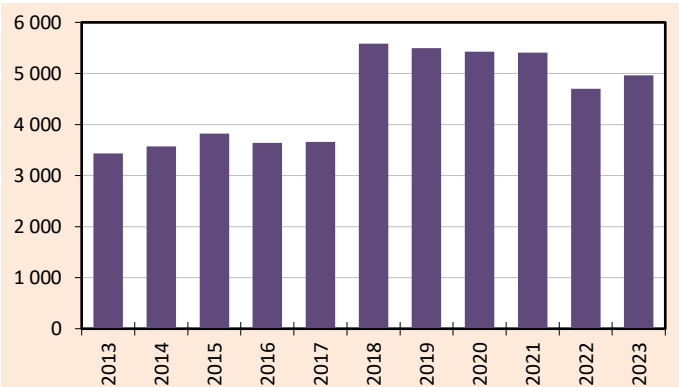
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et du volume des investissements réalisés.

Le taux moyen des intérêts a aussi une incidence sur le montant total des intérêts passifs.

Une baisse du taux moyen d'intérêts engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge des communes.

Au contraire, une hausse du taux d'intérêts a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Excédent du bilan en milliers de francs

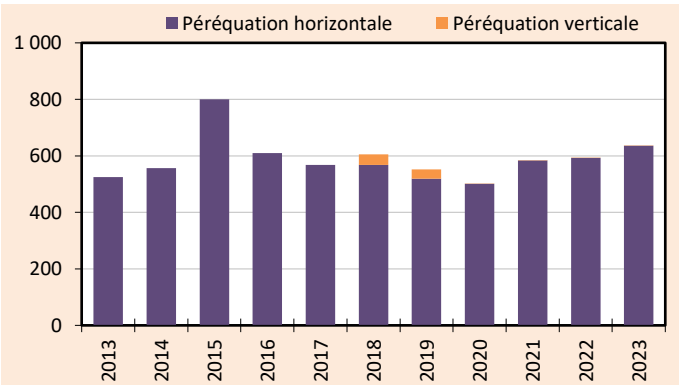


L'excédent du bilan représente la fortune nette d'une commune.

Le budget ne peut présenter de déficit supérieur à l'excédent du bilan.

Une commune ayant épuisé sa fortune nette se voit dans l'obligation de présenter des budgets équilibrés, voire bénéficiaires afin de reconstituer cette fortune.

Montants perçus de (+) ou versés à (-) la péréquation intercommunale en milliers de francs

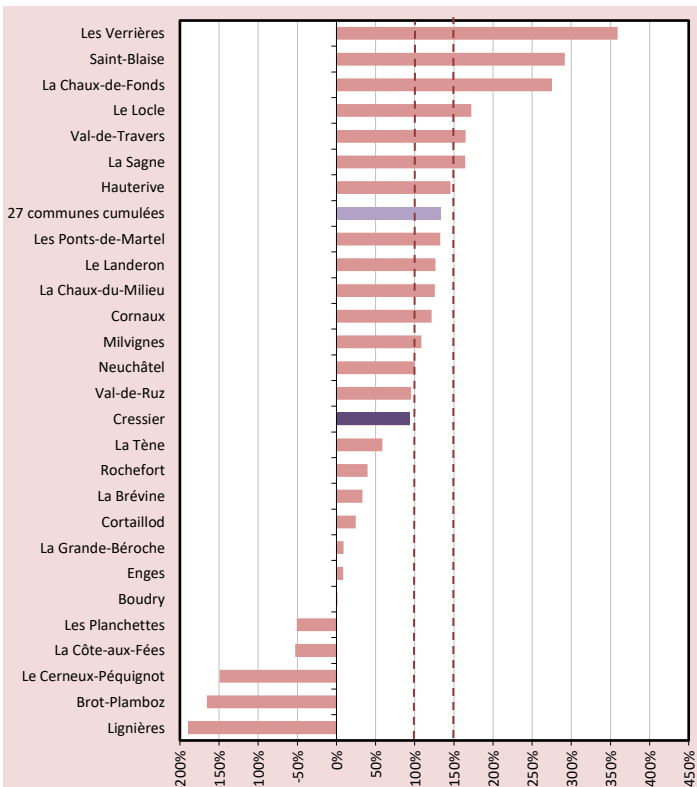


La **péréquation financière horizontale** entraîne un transfert financier de communes à communes. Elle vise à renforcer la solidarité entre elles et se compose de deux volets:

1. La péréquation des ressources visant à redistribuer plus équitablement les ressources fiscales entre les communes.
2. La compensation des charges structurelles dans les domaines des charges scolaires et de l'accueil extrafamilial (dès 2020).

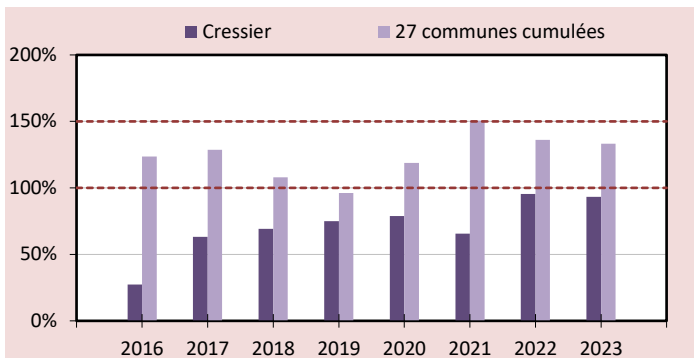
La **péréquation financière verticale** entraîne un transfert financier de l'Etat aux communes. Il comprend trois volets en 2023 (charges de centres, fonds provisoire des charges selon l'altitude et compensation transitoire destinée à la Ville de La Chaux-de-Fonds).

Taux d'endettement net 2023 en pourcent



Valeurs indicatives: < 100% = Bon / 100 - 150% = Suffisant /
> 150% = Mauvais

Evolution temporelle en pourcent

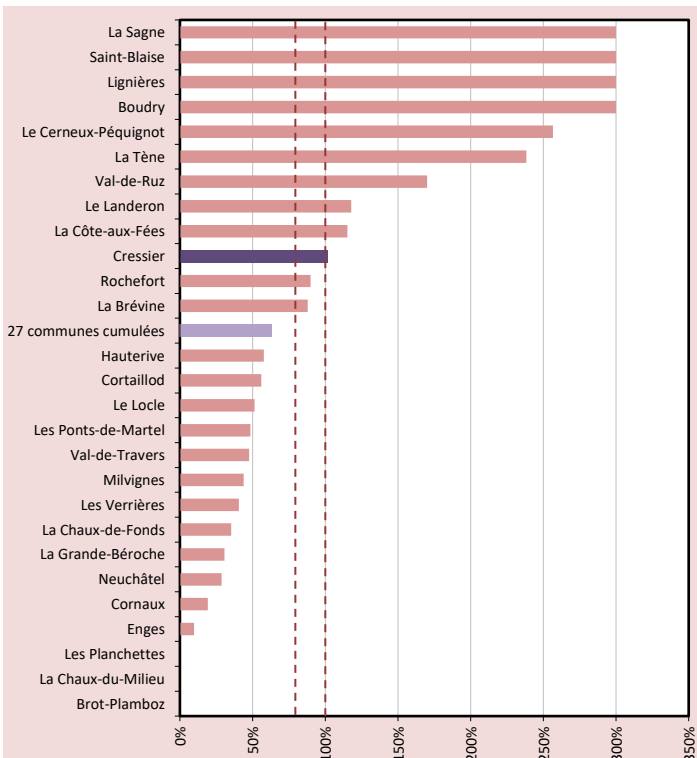


L'introduction en 2015 du nouveau modèle de comptes harmonisés (MCH2) implique une mutation profonde de la présentation des comptes de résultats et du bilan. Les indicateurs présentés ici correspondent ainsi aux nouvelles normes comptables et répondent à l'obligation de publication annuelle inscrite à l'article 57 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC)

Les valeurs indicatives proviennent des recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

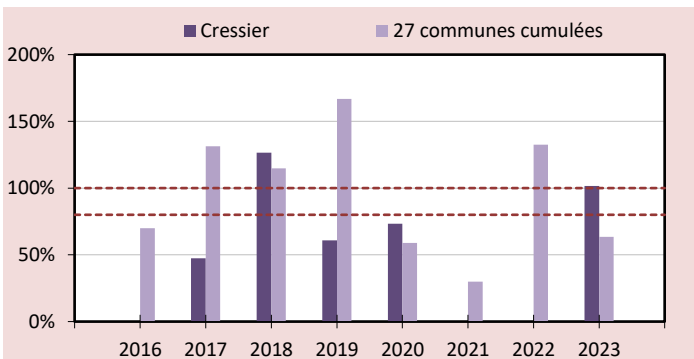
Le taux d'endettement net renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette (capitaux de tiers ./ patrimoine financier).

Degré d'autofinancement 2023 en pourcent



Valeurs indicatives: > 100% = Haute conjoncture
/ 80 - 100% = Cas normal / < 80% = Récession

Evolution temporelle en pourcent

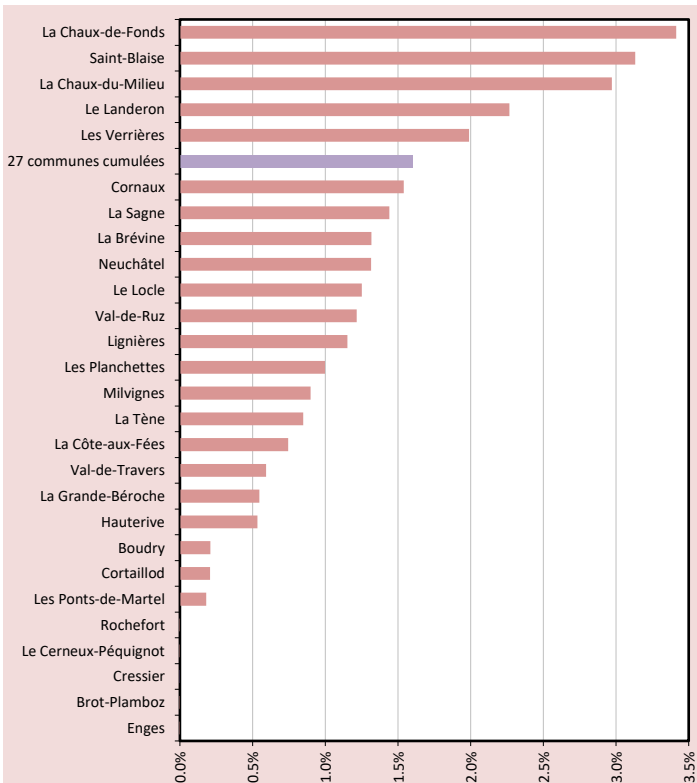


Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

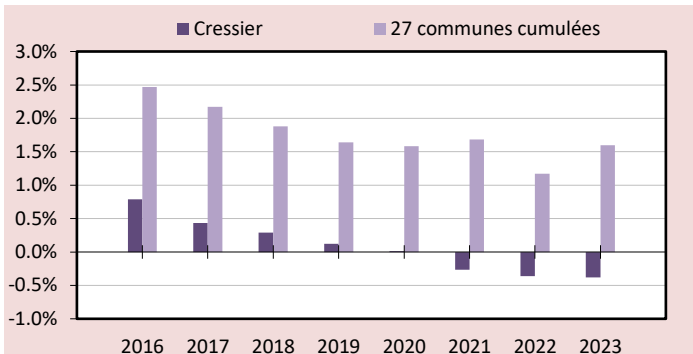
A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'auto-financement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Au vu de la volatilité de cet indicateur, un pourcentage maximum de 300% est attribué aux communes dans le graphique ci-contre.

Part des charges d'intérêts 2023 en pourcent



Evolution temporelle en pourcent



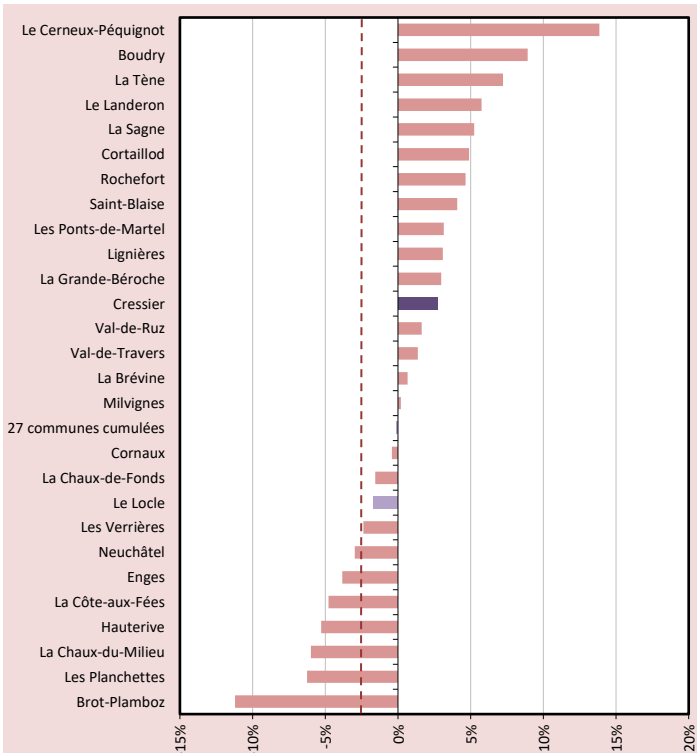
La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

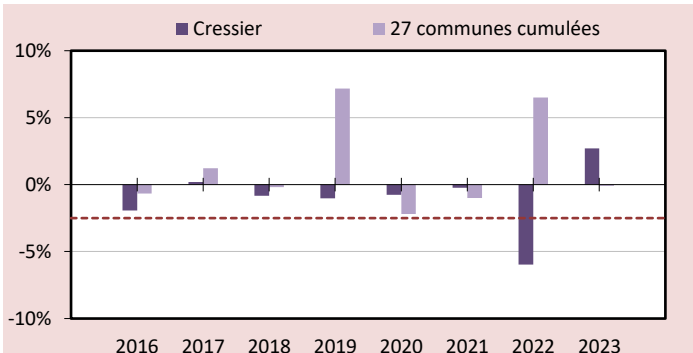
Par rapport aux valeurs indicatives, il faut relever que le niveau des taux est actuellement à un plus bas historique.

Valeurs indicatives: 0 - 4% = Bon / 4 - 9% = Suffisant / > 9% = Mauvais

Degré de couverture des revenus déterminants 2023 en pourcent



Evolution temporelle en pourcent

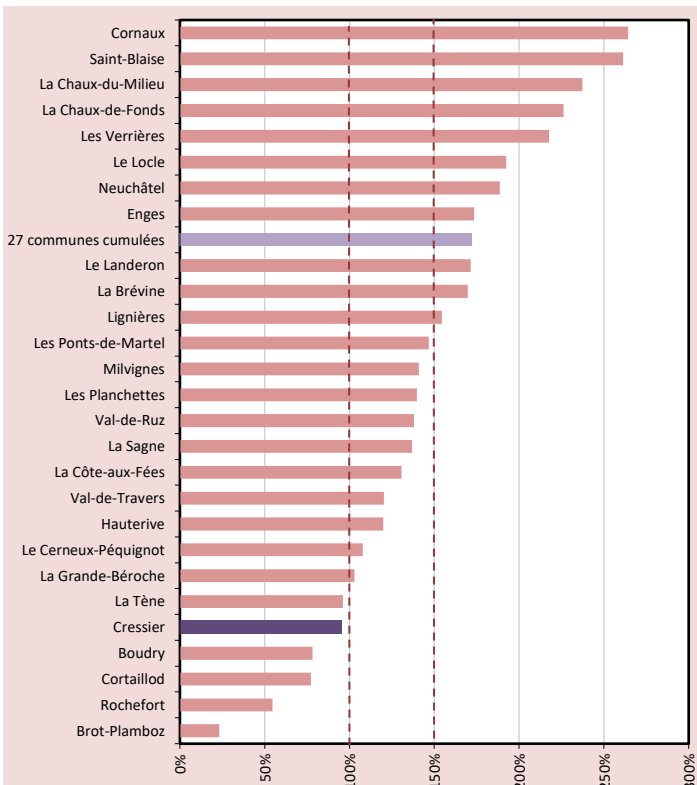


Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit ou du bénéfice par rapport aux recettes qui sont encaissées par la collectivité publique. La prise en compte d'un excédent de charges avec un signe négatif explique les ratios négatifs qui apparaissent sur le graphique.

Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de résultats est important.

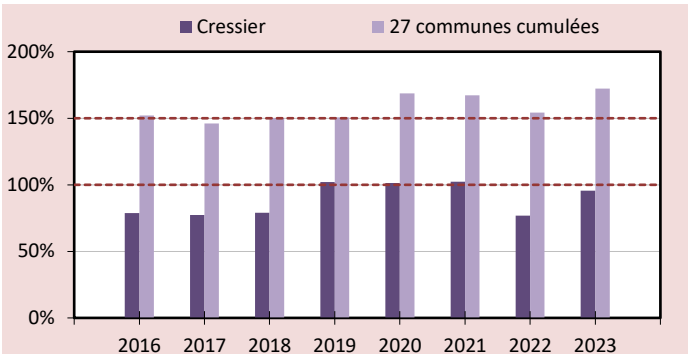
Valeurs indicatives: 0% et plus = Résultat équilibré ou excédentaire / -2.5 - -0.1% = Déficit modéré / < -2.5% = Déficit exagéré

Dette brute par rapport aux revenus 2023 en pourcent



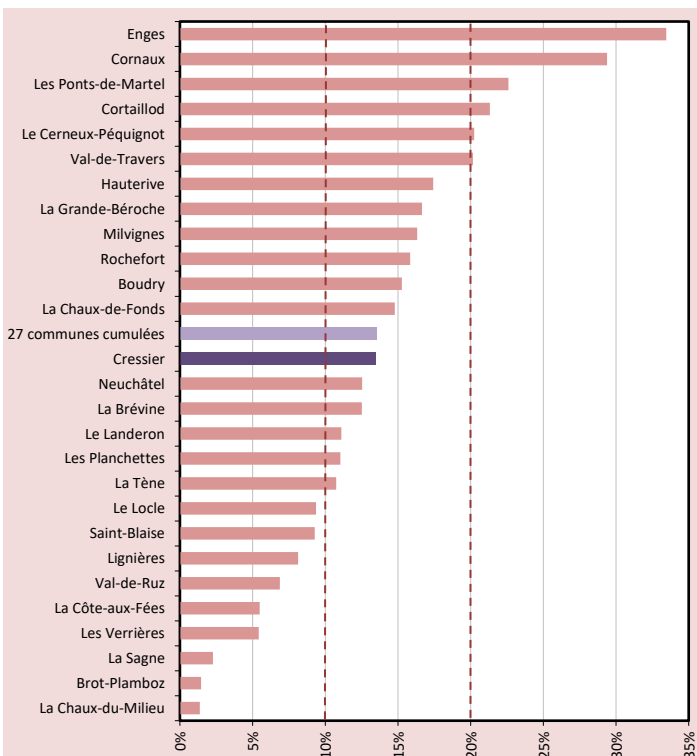
Valeurs indicatives: < 100% = Bon / 100 – 150% = Moyen /
> 150% = Mauvais

Evolution temporelle en pourcent



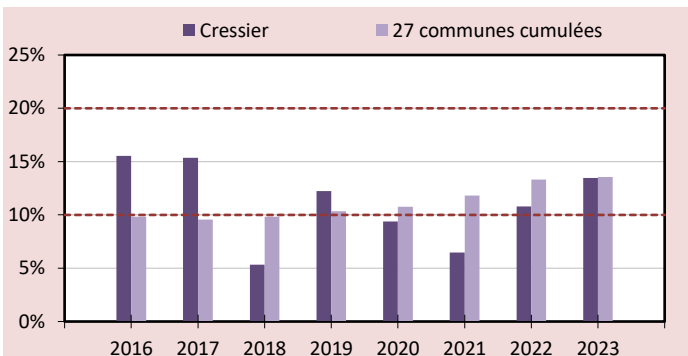
Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette brute et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus courants.

Proportion des investissements 2023 en pourcent



Valeurs indicatives: < 10% = Effort d'investissement faible / 10 – 20% =
Effort d'investissement moyen / >20% = Effort d'investissement élevé

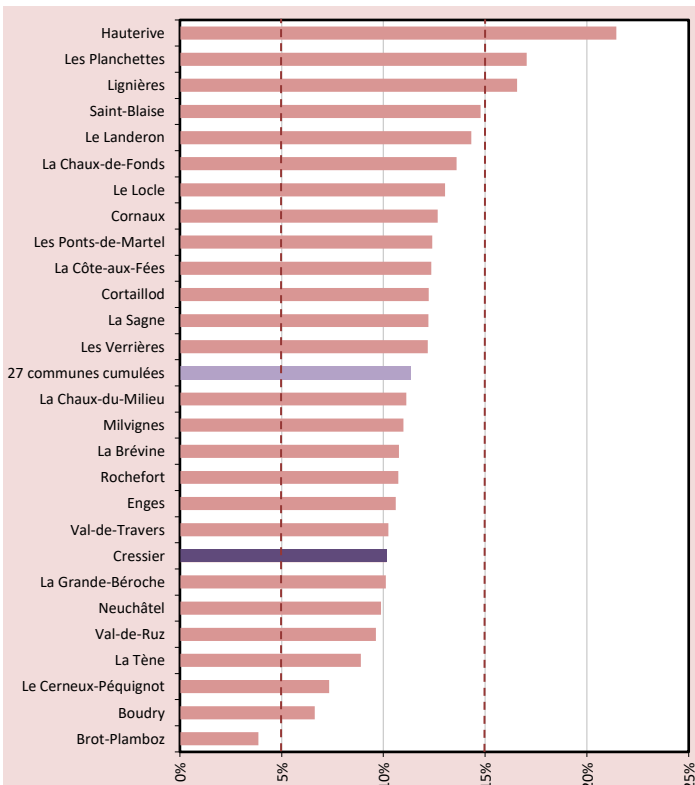
Evolution temporelle en pourcent



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimées en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

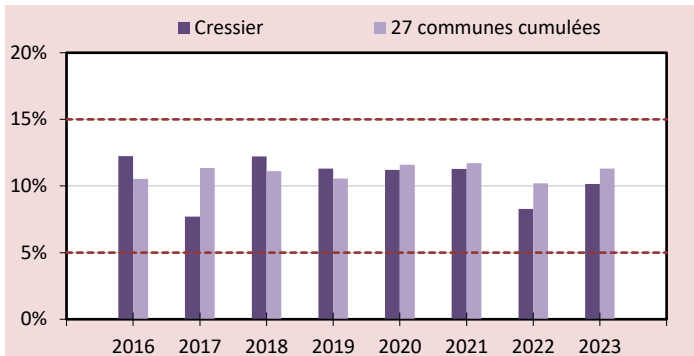
Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par les communes.

Part du service de la dette 2023 en pourcent



Valeurs indicatives: < 5% = Charge faible / 5 – 15% = Charge acceptable / > 15% = Charge forte

Evolution temporelle en pourcent

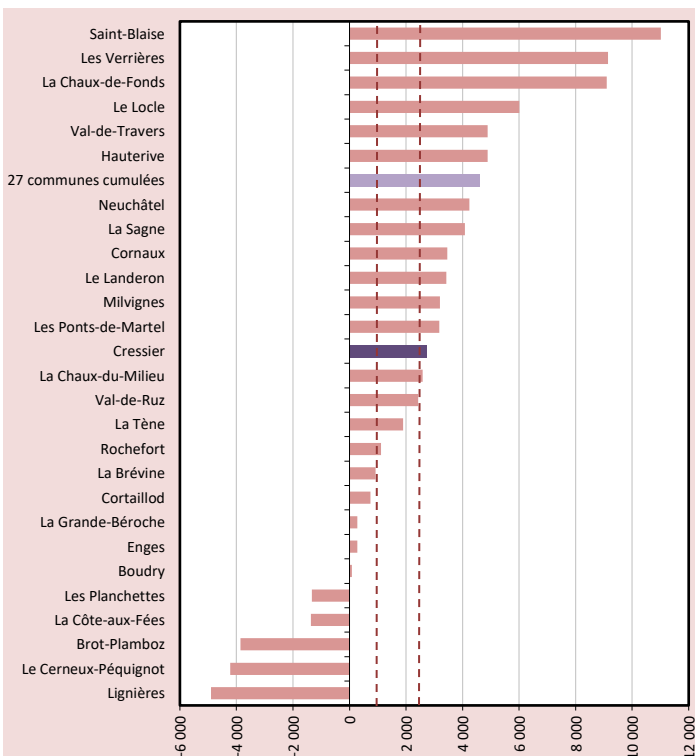


Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes.

Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements).

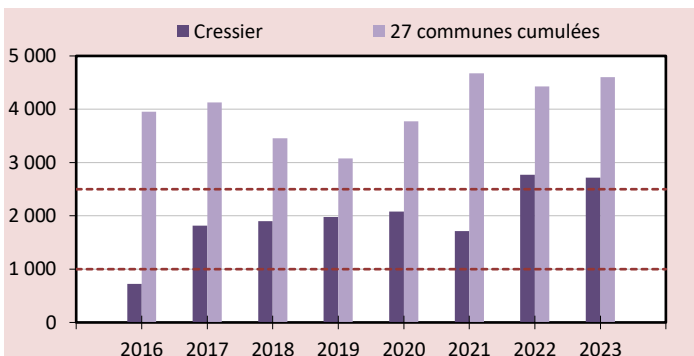
Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

Dette nette (I) par habitant 2023 en francs



Valeurs indicatives: < 1'000.- = endettement faible ou nul (< 0.-) / 1'000 – 2'500.- = endettement moyen / > 2'500.- = endettement important

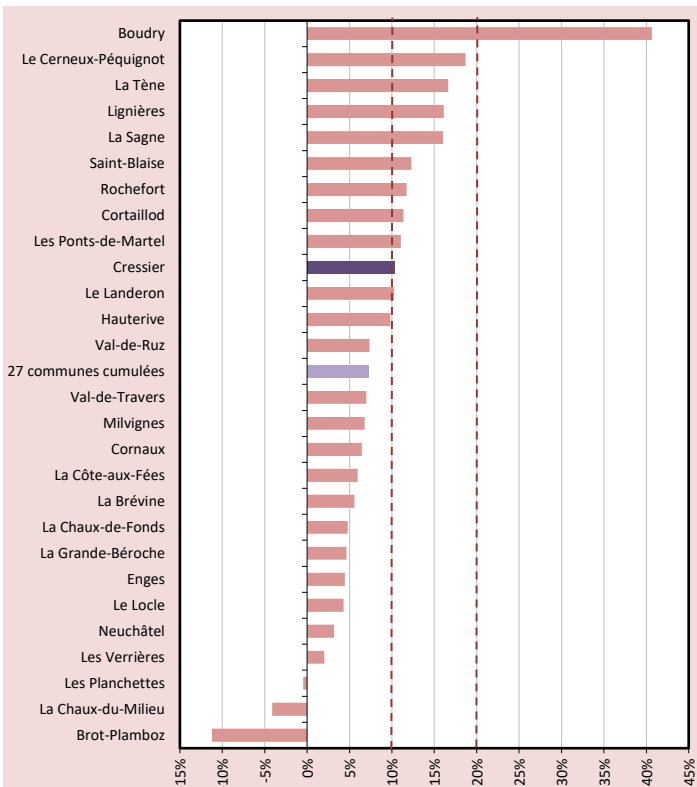
Evolution temporelle en francs



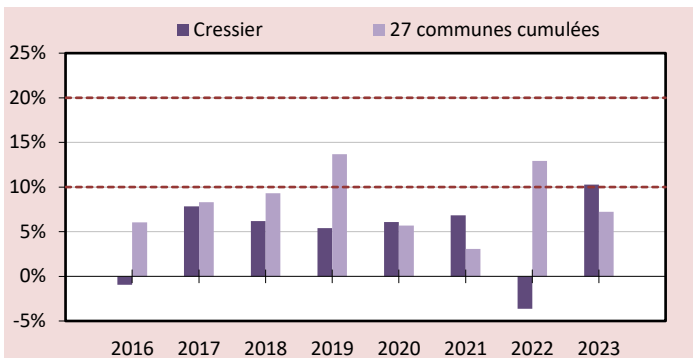
La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre).

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Taux d'autofinancement 2023 en pourcent



Evolution temporelle en pourcent

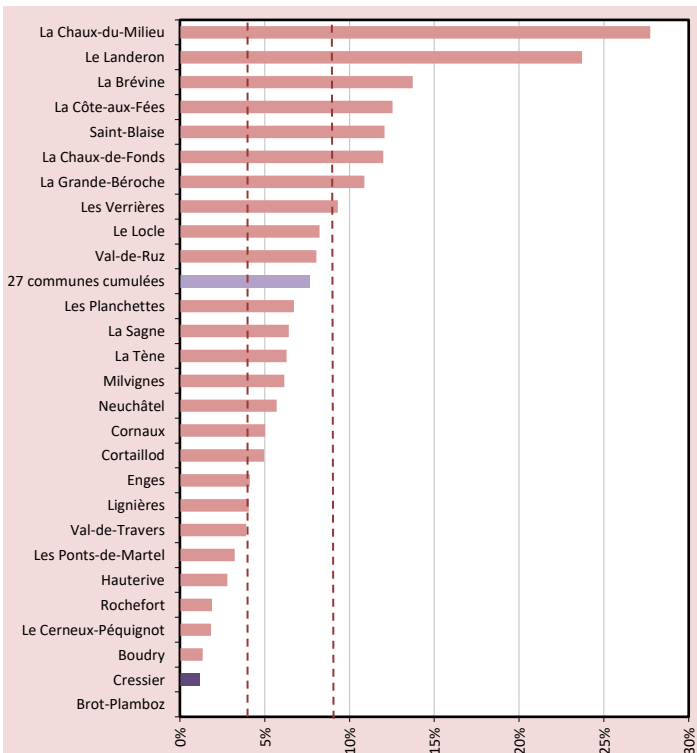


Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

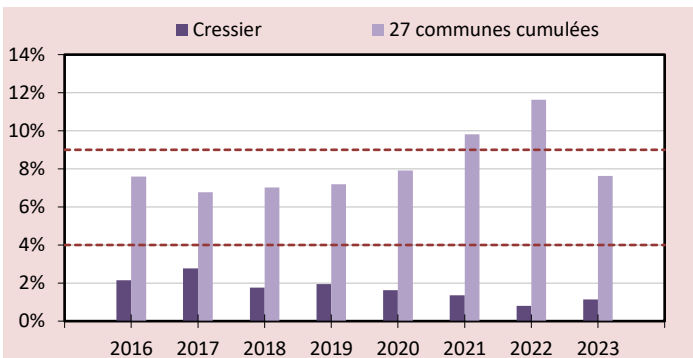
Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Valeurs indicatives: > 20% = Bon / 10 – 20% = Moyen / < 10% = Mauvais

Poids des intérêts passifs 2023 en pourcent



Evolution temporelle en pourcent

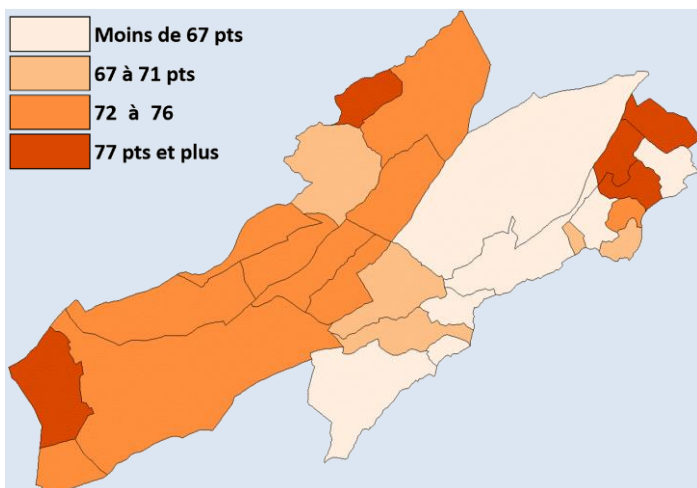


Cet indicateur met en relation la part des recettes fiscales directes qui est consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.

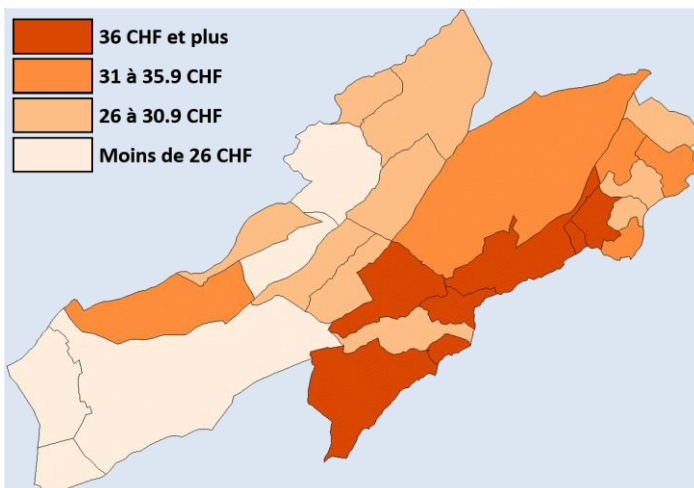
Par exemple, si le poids des intérêts passifs est de 10%, cela signifie que chaque fois qu'un contribuable (personne physique ou morale) paie 100 francs d'impôt, 10 francs sont utilisés pour payer les intérêts passifs.

Valeurs indicatives: > 9% = Poids des intérêts exagérés / 4 – 9% = Poids des intérêts moyen / < 4% = Poids des intérêts faible

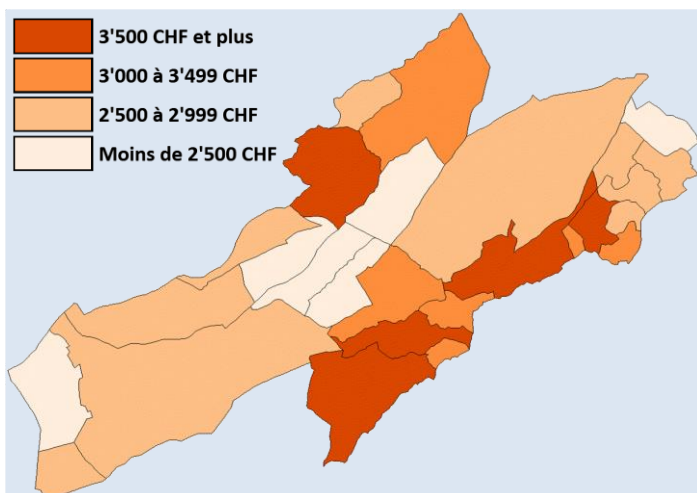
Coefficient fiscal des communes 2023 *en points*



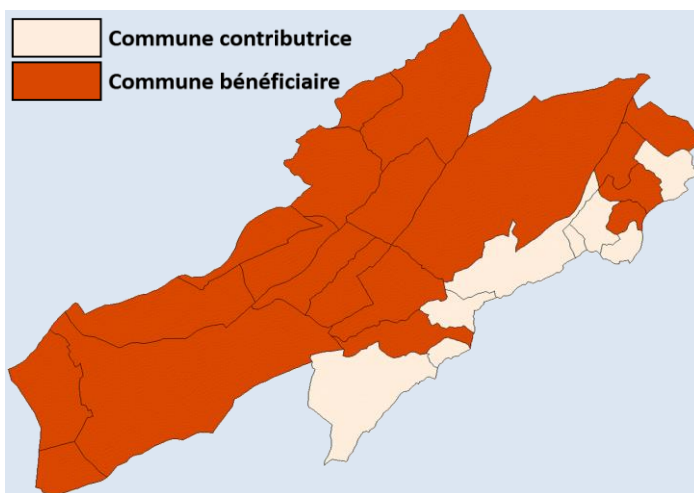
Valeur du point d'impôt 2023 *en francs par habitant*



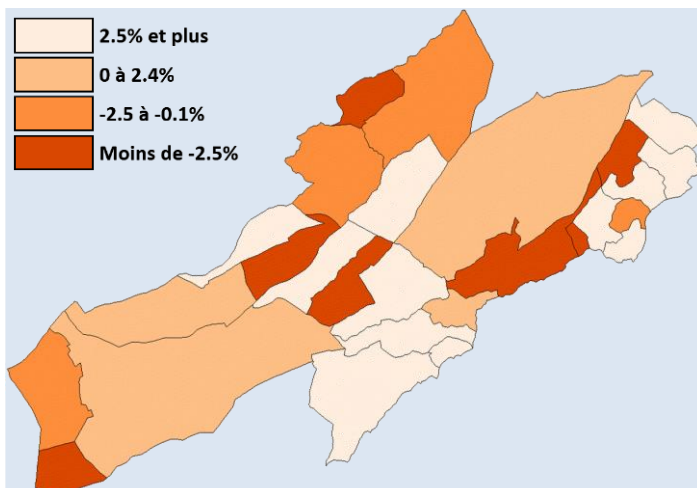
Indice des ressources fiscales harmonisées 2023 *en CHF par hab.*



Péréquation horizontale 2023



Degré de couverture des revenus déterminants 2023 *en %*



Dette nette (I) au 31 décembre 2023 *en francs par habitant*

